COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 27.04.2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat M. Alexandre Staeger : Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations

Présidente : Catherine Buchet Bulliard (UDC)

Membres : Felice Calvo (SOC)
Jean-Marc Forclaz (PLR) remplacé par Claude-Pascal Gay
Olivier Gfeller (SOC)
Patrick Grognuz (PLR)
Yves Laurent Kundert (Les Verts)
Domenico Silleri (SOC)
Alexandre Staeger (ML)
Bernard Tschopp (PLR)
Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 4 mars 2014 à la Villa Mounsey en présence de Messieurs Pierre Rochat, Municipal, et Pascal Friedemann, responsable du développement économique, culturel et touristique. Nous les remercions pour leur venue et la pertinence des informations fournies.

Précisions de la part du postulant

En premier lieu, la parole est donnée au postulant qui rappelle que son postulat vise à demander un rapport détaillé annuel pour les soutiens accordés aux manifestations dépassant un montant de CHF 10'000.-. Il souhaite que ce document soit fourni de manière automatique aux conseillers communaux et aux citoyens, sans avoir à le demander via une commission de surveillance. Il permettrait d'avoir une vision précise et globale des soutiens octroyés par la commune dans le but que tous se rendent compte des efforts fournis par notre commune pour soutenir les différentes manifestations.

Pour étayer sa demande, il prend quelques exemples liés aux manifestations les plus importantes telles que le festival de Jazz de Montreux ou le Marché de Noël. Il précise que la visibilité des montants accordés à ces manifestations est difficile à avoir compte tenu des postes comptables qui sont touchés et répartis dans différents comptes ou documents. Il souligne également que les soutiens versés par le biais de prestations gratuites ne sont pas transparents et qu'ils sont quelques fois plus nombreux que le soutien pécuniers.

Il explique que ce document n'interfère pas avec les commissions de surveillance (les commissions des finances (Cofin) et de gestion (Cogest)), l'objectif n'étant pas le même, leurs buts d'exercer un certain contrôle avec des recommandations ou des vœux. Il répète que pour lui un tel document serait d'avoir chaque année l'information sans avoir besoin d'attendre que la Cogest, par exemple, se saisisse de ce thème. De plus, l'information serait transversale et non limitée à un service en particulier. Cela serait un nouvel outil mis à disposition des conseillers communaux et des citoyens qui permettrait de se rendre compte de la complexité du système d'octroi des subventions. Pour lui, il ne s'agit pas de contrôler la Municipalité mais plutôt d'annoncer clairement tout ce que la commune met en œuvre lors d'une manifestation d'un montant supérieur à CHF 10'000.-.

Précisions de la part de M. Pierre Rochat, Municipal

En préambule, M. Rochat exprime sa volonté de continuer à débattre avec l'organe législatif, dans la transparence la plus totale, lors des comptes et du budget. Il précise qu'aujourd'hui, les deux organes de surveillance ont toute latitude pour demander les informations sur des thèmes spécifiques, la gestion du ménage communal tel que celui de notre commune étant d'importance. Toute information demandée par la Cofin a été jusqu'ici transmise de manière exhaustive et transparente, cet acquis n'étant pas remis en question pour la suite. Le risque demeure toutefois que l'information fournie dans le cadre d'une commission soit diffusée de manière brute (alors que des discussions orales soutiennent l'information transmise) et qu'il est nécessaire alors de l'expliquer pour qu'elle soit comprise.

Il affirme que si un tel postulat devait être pris en considération, la systématique engendrée serait coûteuse car elle demanderait un travail analytique et des développements assez complexes pour une diffusion et des résultats très relatifs. En effet, cette systématique ne tiendraient aucunement compte de l'image ou de l'importance qualitative desdites manifestations pour notre commune. Il rappelle que le service ECT a mis en place un système de contrat de prestations qui permet de se rendre compte des subventions octroyées par la Commune à chaque manifestation.

Il est nécessaire de bien réfléchir aux conséquences d'une telle demande car si on veut faire l'appréciation des coûts, on ne pourra point faire l'économie de l'appréciation des effets d'une subvention, car automatiquement la question des retombées sera posée.

Discussion générale

Plusieurs commissaires demandent la parole et certains déclarent leurs intérêts, souvent en relation avec des responsabilités au sein des manifestations qui reçoivent des subventions.

Deux points de vue se distinguent rapidement : les commissaires soutenant ce postulat et ceux qui estiment que ce qui existe est suffisant.

Les commissaires soutenant ce postulat expliquent qu'un tel document serait le bienvenu par rapport à la complexité des subventions. Celles-ci se trouvent souvent sous différents postes comptables et cela occasionne une perte de vision globale et synthétique sur ce qui

est réellement octroyé à une manifestation (prestations gratuites et prestations pécunières). Les questions issues de cette complexité, qui se posent lors de l'étude des comptes ou budget, sont pertinentes et également arbitraire puisqu'on interpelle sur l'une ou l'autre manifestation, alors que d'autres sont passées sous silence. Rassembler cette information dans un document annuel apaiserait plutôt les esprits qu'elle ne les envenimerait et faciliterait le travail des commissions de surveillance, tout en donnant une information continue et accessible aux anciens et nouveaux conseillers.

Les commissaires dubitatifs quant à ce postulat se posent plusieurs questions telles que :

- le surcroît de travail que cela générerait tant à la commune qu'aux organisateurs de telles manifestations (la demande étant de recenser toutes les manifestations qui reçoivent une subvention à partir de CHF 10'000.-),

- la question du coût engendré par la création d'une telle liste en relation aux personnes réellement intéressées à l'étudier,

- la nécessité, si une telle liste était créée, de pouvoir également démontrer les profits, et non uniquement les coûts, pour avoir une vision complète et non partielle des retombées d'une manifestation. Un commissaire souligne qu'il s'agit d'avoir des éléments en proportion pour informer et qu'un seul aspect serait pour lui de la désinformation

- le doublon qui peut être créé avec la Cogest et son impact sur la charge de travail de l'Administration générale, alors que cette commission peut revenir chaque année sur un sujet, si elle le désire, et poser toutes les questions nécessaires, autant de fois que nécessaire.

Un commissaire se demande si le fait de saucissonner les dépenses n'est pas une volonté d'y gagner par rapport à la péréquation cantonale.

Le municipal est catégorique dans sa réponse. Il souligne qu'il n'y a aucune intention perverse de profiter d'un système ou d'un autre et qu'avant toute chose, les lois et les règles essentielles sont respectées. Ceci implique que les coûts soient répartis dans le respect de règles comptables. Il se peut qu'un jour, la comptabilité analytique amène plus de précision, mais on en est encore loin. Il répète qu'il est extrêmement difficile d'apprécier le coût d'une manifestation, celle-ci possédant des éléments qui ne peuvent pas être calculés de manière directe (p.ex. l'image ou les retombées médiatiques d'un événement).

Il répète que la comptabilité financière classique ne suffit pas à elle seule, l'important étant le dialogue qui s'instaure avec le législatif qui va permettre d'analyser ce qui est opportun, la vérité absolue n'existant pas. Le débat dans les commissions de surveillance, et les questions associées, doivent rester un principe de fonctionnement de base.

La parole n'est plus demandée et la commission passe au vote de la prise en considération de ce postulat.

Conclusion

C’est par 6 NON, 3 OUI et 1 ABSTENTION que sa prise en considération est rejetée.

3 oui, 6 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Catherine Buchet Bulliard (UDC)